



Françoise Roche

Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753

FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

COMMUNIQUE

Unique !

Le collège unique, prévu par la loi HABY de 1975 et mis en place en 1977, n'est pas, loin de là, le collège de la réussite pour tous : la massification de cette étape obligatoire de la scolarité secondaire ne s'est, en effet, pas accompagnée d'une réelle démocratisation. Le collège unique a cependant un énorme avantage : il est la formule la moins coûteuse de cette massification !

C'est pourquoi les gouvernements successifs, puissamment soutenus dans cette démarche par le *lobby* syndical SNES-FSU-SE-UNSA et autre SGEN-CFDT, veulent le conserver, même s'il pénalise une majorité d'élèves. Bien conscient toutefois qu'il fallait au moins le retoucher, François FILLON, ministre de l'Education Nationale sous Raffarin, avait relancé, en 2005, l'idée du socle commun de connaissances et de compétences à acquérir au collège afin de justifier son unicité.*

Cinq ans plus tard, le Parlement a souhaité évaluer la réalité de ce socle commun. Pour ce faire, **la commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale a diligenté une mission d'information sur « la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège » qui, au terme de trente neuf auditions et déplacements, a rendu son rapport début avril 2010.**

Le SNCA e.i.L. Convergence qui a été auditionné par cette mission fera part prochainement de sa lecture de ce rapport. Toutefois, il rappelle dès maintenant :

- son hostilité au collège unique ;
- sa conception du socle commun dont l'acquisition exigée par la Nation doit se faire à l'école primaire ;
- sa revendication pour un collège devenu le lieu et le temps des expérimentations afin de permettre à chaque élève d'être l'acteur conscient de son orientation, ce qui implique qu'à côté de l'acquisition des notions théoriques, le collège soit en capacité de permettre et de valoriser une véritable culture du geste.

Cependant, ce que le SNCA e.i.L. Convergence tient à relever dès aujourd'hui, c'est une autre unicité : **celle du sigle e.i.L. dans la liste des organisations syndicales reçues par la mission d'information, qui apparaît une seule et unique fois inscrit dans la mention de Syndicat national des certifiés et agrégés (SNCA) e.i.L. Convergence.**

Qu'il soit la seule organisation syndicale à porter devant la représentation nationale les couleurs d'Efficacité Indépendance Laïcité, avec toutes les valeurs héritées d'AUTREMENT que cela implique, dépasse la simple constatation : une jubilation certaine accompagne ce qui est aussi une affirmation de la vocation fédérale du SNCA e.i.L. Convergence comme le montre déjà son organisation statutaire en commissions ouvrières de corps.

Etre unique ... quel exaltant projet syndical, né aux sources de la **Charte d'Amiens**, pour contrebalancer la tourbe de la cogestion !

** Dès sa création, le collège unique est confronté à la notion de socle commun de connaissances, problème jamais résolu en dépit du Brevet des Collèges, puisque la démocratisation de l'enseignement secondaire n'a jamais été franchement abordée : elle est restée un mot peu rempli de substance. En d'autres termes pas plus que le lycée, le collège n'est devenu républicain.*